



Ammerschwihr
Terre du Kaefferkopf

n°49

Juillet 2025



Au fil du Wallbach

AMMERSCHWIHR - TROIS-EPIS

Bulletin municipal

SOMMAIRE

◆ Recensement	4
◆ Finances et budget 2025	5-8
◆ Les travaux à l'école : le bilan	9
◆ Un nom pour l'école	10
◆ Un 2 ^e prix pour le CMJ	11
◆ A l'école : Classe verte et conduite à vélo	12-13
◆ Travaux chemins viticoles	14
◆ Lutter contre le moustique tigre	15-16
◆ La journée citoyenne	17-20
◆ Analyse de l'eau	21
◆ Un peu d'histoire la chapelle Sainte-Barbe	22-23
◆ Le retour de Sainte-Anne	24
◆ Les Olympiades du Kaefferkopf	25
◆ Concours des maisons fleuries	26-27
◆ Chiens mordeurs	28
◆ Carnet rose chez les cigognes	29
◆ Ça s'est passé	30-32
◆ Guide pour les aidants et Bus France service	33
◆ La recette	34
◆ Nos joies et nos peines	35
◆ L'agenda	36



*Lors de la kermesse
de l'école...*

Mairie d'Ammerschwihr

2 rue de la Reconnaissance – 68770 AMMERSCHWIHR

Tél : 03 89 47 12 24 – Fax 03 89 78 22 90

Courriel : contactville@ammerschwihir.net

Site Web : www.ammerschwihir.fr

Directeur de la publication : Patrick Reinstettel.

Comité de rédaction : Commission 3 (Culture, communication, cérémonies) :

Patrick Reinstettel, Bruno Meyer, Lucie Pongratz-Gleizes, Robin Koenig, Marie Riebert-Kille, Béatrice Thomas, Eric Weibel.

Crédit photos : Patrick Reinstettel, Bruno Meyer, Marc Schielé, Lucie Pongratz-Gleizes, Jean-Luc Gallet, Guy Thomas, Marie-Riebert-Killé, Sylvie Colin (La com de Sylvie).

Conception Graphique : Imp. MOSER - 68127 NIEDERHERGHEIM (Imprimé sur papier 100% recyclé).

Tirage : 1000 exemplaires.

Le Mot du Maire

Chers habitants d'Ammerschwihl et de Trois-Epis,

Le premier semestre de l'année 2025 touche déjà à sa fin ; c'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente ce nouveau numéro de la gazette municipale d'Ammerschwihl.

Au printemps dernier, les élus ont voté le budget communal en maintenant le taux de la fiscalité locale grâce à une gestion responsable des dépenses, tout en poursuivant les investissements nécessaires et les actions pour l'entretien de notre patrimoine et le soutien à nos associations.

Vous trouverez dans ce numéro un bilan de l'exécution du budget municipal de l'année 2024, ainsi que les projets d'investissement pour 2025.

Je suis également particulièrement satisfait de la bonne entente avec les maires des communes de Niedermorschwihr et de Turckheim pour le vote du budget et la conduite des affaires du SIVOM des Trois Epis.

L'achèvement des travaux de mise en accessibilité de l'école a été l'occasion d'attribuer un nom à notre groupe scolaire d'Ammerschwihl qui en était dépourvu. De nombreuses propositions ont été faites suite à la consultation publique. Le nom choisi Groupe scolaire « Les Trois Merles » ancre notre établissement dans notre culture et notre territoire, c'est une identité pour renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance de l'ensemble de la communauté.

Ce choix résulte d'un vote participatif associant les propositions des habitants avec celles des élèves, parents, membres de la communauté éducative, conseil municipal des jeunes et élus municipaux que je remercie pour leur participation.

Le nom a été officiellement attribué lors de la kermesse du 28 juin qui est venue clôturer l'année scolaire.

Le trophée du record de collecte de mobiles du « Challenge Oschterputz » (2^{ème} prix, en volume) a été attribué à la ville d'Ammerschwihl le 19 juin dernier lors du Salon des Maires du Haut-Rhin en présence de la Collectivité européenne d'Alsace et de la société Orange. A titre d'illustration, 70 kg de matières naturelles sont nécessaires à la fabrication d'un smartphone de 120 g. Pour cette contribution à la protection de notre environnement, notre commune recevra des arbres à planter d'ici la fin de l'année.

Je félicite les enfants du CMJ encadrés par les élus de la Commission Jeunes qui sont allés collecter au printemps dernier auprès des habitants. Merci également aux habitants d'avoir joué le jeu en recherchant au fond de leurs tiroirs leurs vieux téléphones mobiles dont ils n'avaient plus l'utilité, sans oublier les lunettes qui faisaient l'objet d'une autre opération.

Les chantiers et ateliers proposés lors de la 7^{ème} édition de la Journée Citoyenne ont permis d'impliquer chaque participant dans une citoyenneté active, mais aussi de favoriser la rencontre, et de renforcer les liens dans la bonne humeur lors d'un agréable déjeuner convivial. Je vous propose enfin de prendre connaissance du programme connu des festivités à venir et vous souhaite à tous un bel été. Vous pouvez compter sur mon engagement, sur celui de mes collègues élus, toujours guidé par le bien vivre ensemble.

Patrick Reinstettel

Maire d'Ammerschwihl

Président du SIVOM des Trois Epis

Vice-Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

Recensement

À 16 ans, pensez au recensement citoyen

Tous les citoyens français doivent obligatoirement effectuer leur recensement citoyen, en ligne ou en mairie. Il doit être fait dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire.

Le recensement citoyen est obligatoire. Il permet d'obtenir une attestation de recensement, d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement à 18 ans sur les listes électorales.

L'attestation de recensement permet de s'inscrire à un examen (brevet d'études professionnelles, baccalauréat, etc.) ou un concours administratif en France avant l'âge de 18 ans.

Pour en savoir plus, consultez le site Internet Service-Public.fr

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???**

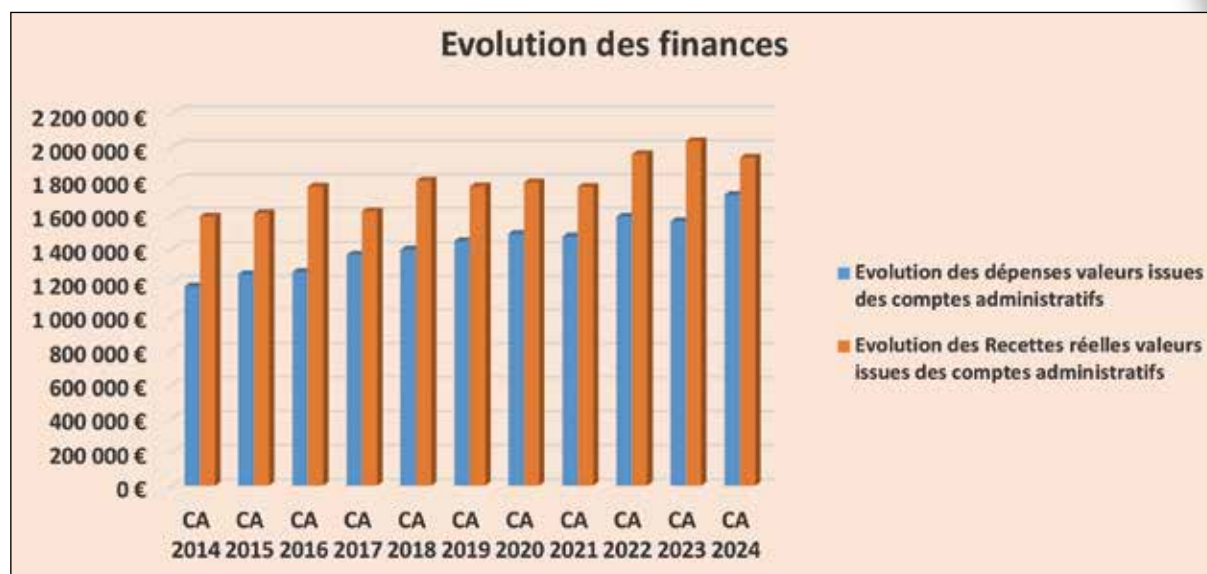


Finances et budgets

Point sur les comptes administratifs (appelés CA) du Budget principal de 2014 à 2024 de la commune.

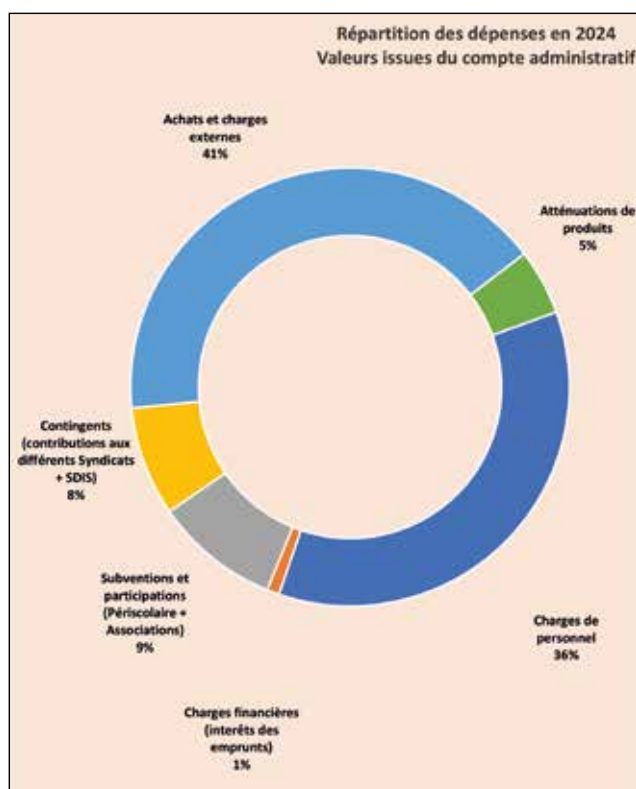
Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses réelles de la commune et des recettes encaissées sur l'exercice budgétaire du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. Il traduit les réalisations effectivement menées tant en fonctionnement qu'en investissement et permet d'apprécier la santé financière de la commune.

(Les données liées au service eau/assainissement ne sont pas comprises).



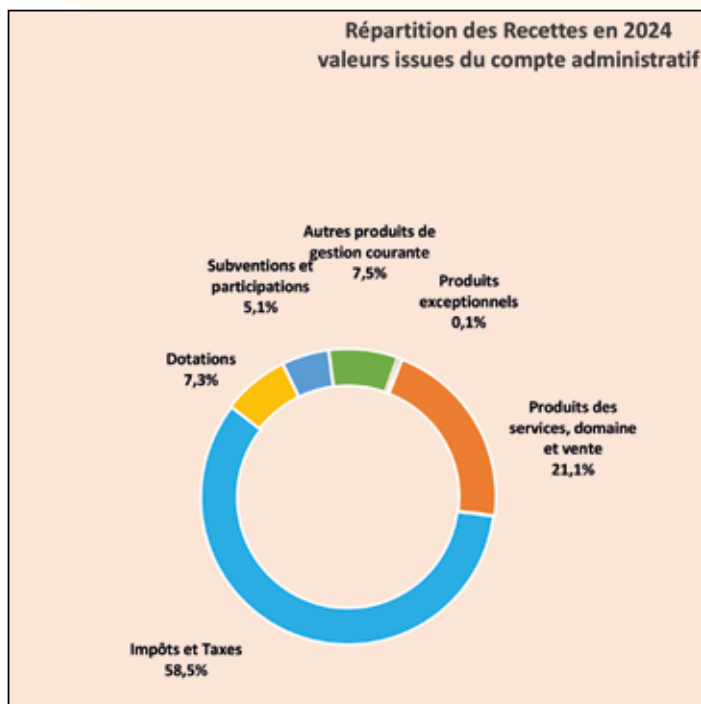
* Montant annoncé en tenant compte des atténuations de charges

Répartition des DEPENSES en section de FONCTIONNEMENT



1 725 000 € en dépenses de fonctionnement en 2024.

Répartition des RECETTES en section de FONCTIONNEMENT



Des recettes de fonctionnement en 2024 pour 1 944 000 € (hors excédent reporté).

L'excédent de fonctionnement reporté en 2023 était de 808 000 €.

Le résultat de clôture en section de fonctionnement pour l'exercice 2024 s'élève à 1 027 900 €.

En section d'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement en 2024 se sont élevées à 1 340 000 €.

Les recettes d'investissement en 2024 se sont élevées à 1 020 000 €.

Le résultat de clôture en section d'investissement pour l'exercice 2024 s'élève à 320 000 € en déficit.

Le FONCTIONNEMENT et l'INVESTISSEMENT cumulés, les résultats définitifs :

En tenant compte des différents restes à réaliser (travaux déjà commandés et subventions attendues.

Le résultat définitif de clôture pour l'exercice 2024 s'élève à 784 000 €.

QUELQUES INDICATEURS FINANCIERS

Le FONDS de ROULEMENT

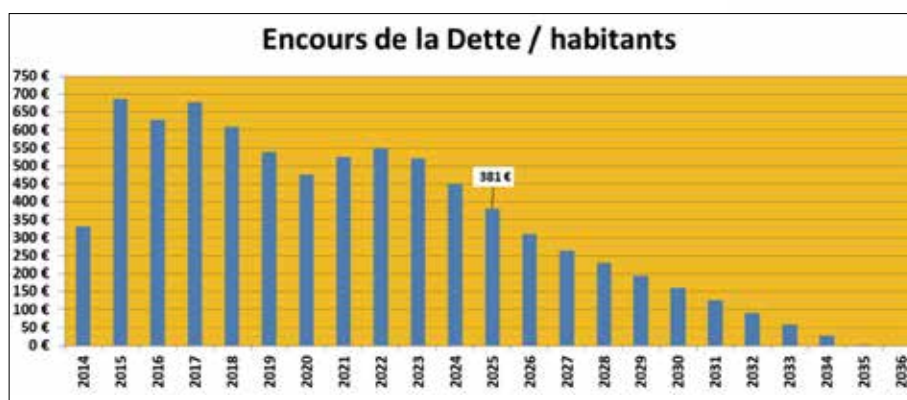


Nombre d'habitants recensement INSEE : 1738

Le fonds de roulement représente la somme d'argent constamment disponible résultant des exercices passés pour couvrir les dépenses courantes ou des investissements à venir.

Au début de l'année 2025, Ammerschwihr dispose d'un montant de 783 000 € soit 451 € / habitant

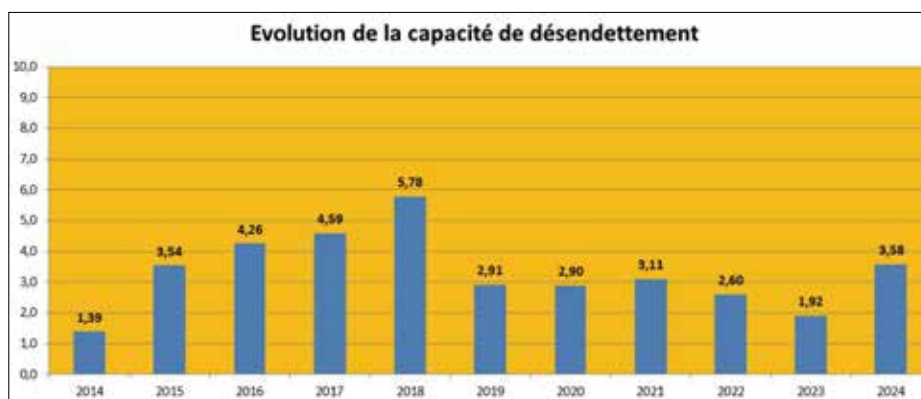
L'ENCOURS DE LA DETTE



Nombre d'habitants recensement INSEE : 1738

Au début de l'année 2025, l'encours de la dette s'élève à Ammerschwihr à 785 000 €, soit 381 € / habitant.

LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT



La capacité de désendettement permet de connaître le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette communale dans l'hypothèse où la collectivité y consacrerait l'ensemble de son épargne.

A Ammerschwihr, elle est de 3,6 an.
En principe, il ne faut pas dépasser le seuil de 10 ans.

Budget 2025

Le budget municipal a été adopté le 31 mars dernier. Un budget qui se veut réaliste, pragmatique et tourné vers l'avenir, tout en maintenant au niveau identique le taux des taxes pour 2024 :

- la Taxe foncière bâtie : 24,77%
- la Taxe foncière non bâtie : 53,20%
- la Taxe d'habitation (uniquement pour les logements vacants & résidences secondaires) : 11,30%

Pour sa part, la communauté des communes de la vallée de Kaysersberg a décidé de ne pas accroître ses taux de prélèvement.

- Le BUDGET PREVISIONNEL municipal 2025 s'élève à 4 661 000 € :**
- le budget principal ville : 3 741 000 €
 - le budget eau & assainissement : 920 000 €

LES DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT au budget principal

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 896 000 € pour les projets nouveaux auxquels s'ajoutent 290 000 € en report, travaux engagés en 2024 mais à achever dans le cadre du présent exercice comptable ainsi que le remboursement annuel du capital des emprunts contractés à 112 000 €.

Pour les opérations nouvelles d'investissement : il s'agira principalement de l'installation d'une centrale de production solaire photovoltaïque en autoconsommation, du remplacement de fenêtres au club house du Golf, ainsi que des travaux de réfection de chemins viticoles.

Le BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Pour 2025, le SIENOC, syndicat intercommunal du Nord-Ouest de Colmar qui dessert notre commune en eau potable, n'a pas augmenté le prix du m³. Le Conseil municipal a décidé d'augmenter sa part pour financer le remplacement des réseaux d'eaux vétustes, et d'augmenter le montant de la redevance d'assainissement.

Ainsi, les nouveaux tarifs 2025 s'établissent de la manière suivante :

- Prix du m³ d'eau potable : 2,90 € HT (contre 2,81 € HT en 2024)
- Redevance d'assainissement : 1,60 € HT par m³ (contre 1,43 € HT en 2024)

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau perçoit une redevance fixée globalement à 0,594 € HT/m³ (contre 0,583 € HT en 2024)

**Au final, le m³ d'eau potable s'élève à 5,094 € HT
(contre 4,823 € HT en 2024)**

Les travaux à l'école

**Fin des travaux de mise en accessibilité de l'école...
L'heure est au bilan financier.**

Le groupe scolaire, construit lors de la période de reconstruction d'après-guerre par l'architecte de renom Gustave STOSKOPF et inauguré en 1952, a bénéficié d'un lifting. Il s'agissait d'une opération de restructuration complexe en site occupé. Les premières études ont commencé dès 2021. Les travaux ont démarré en février 2023 et se sont achevés courant mars 2025.

Les trois bâtiments formant le groupe scolaire sont à présent conformes aux normes obligatoires d'accessibilité et de sécurité.

Les travaux ont consisté principalement à installer un ascenseur à l'intérieur du bâtiment dit « école des garçons », ainsi qu'un ascenseur extérieur accolé au bâtiment dit « école des filles », cela pour desservir l'ensemble des niveaux. Une mise aux normes de l'électricité a également été réalisée et les éclairages ont été remplacés pour réduire la consommation. L'ensemble des blocs sanitaires du groupe scolaire ont été rénovés.

Le montant total de cette opération s'élève à : 1 083 000 € TTC
- dont Coût des travaux : 976 000 € TTC
- dont Coût des études : 107 000 € TTC

L'ensemble des subventions sollicitées (Etat, Région, CEA, CAF) venant en déduction du montant de l'opération s'élève à 348 000 €.

Ces travaux bénéficient également du Fonds de compensation de la TVA pour un montant de 148 000 €.

Le coût résiduel à la charge de la commune s'élève donc à 587 000 €.



Un nom pour l'école

Un nom pour notre groupe scolaire

Après avoir consulté la population en février 2025, la boîte à idées a recueilli 60 propositions de nom pour notre groupe scolaire. Les différentes propositions ont été examinées courant avril par un groupe de travail composé d'élus, des membres de la communauté éducative, des membres du Conseil d'école, des membres du Conseil municipal des jeunes, pour retenir 9 propositions.

Ces dernières propositions ont été soumises au Conseil municipal à la séance du 19 mai. Le choix retenu et adopté par le Conseil municipal est le groupe scolaire « Les trois merles ». L'inauguration et le dévoilement de la plaque a eu lieu lors de la kermesse de l'école le 28 juin.

Blason d'Ammerschwihr

(sources : wikipedia)



Les armes d'Ammerschwihr se blasonnent ainsi :
« D'argent aux trois oiseaux de sable, allumés du champ. »

Il s'agit d'armes parlantes, attribuant la racine Ammer au nom germanique du bruant, un passereau présent notamment dans les zones marécageuses.

Ce blason remonte au XVI^e siècle, mais il ne comportait alors qu'un seul bruant. Aujourd'hui, il en comporte trois, par référence à la division territoriale de la commune jusqu'à la Révolution.

Et aussi quelques photos de la kermesse de fin d'année...



Un 2^{ème} prix pour le CMJ

Un CMJ éco-engagé : un 2^e prix pour Ammerschwihr

Le 29 mars, dans la matinée, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) s'est réuni pour réaliser une collecte de lunettes usagées et de téléphones portables qui ne servent plus.

Sous une pluie incessante mais avec leurs sourires et leur dynamisme intact, les membres du CMJ ont réalisé une récolte fructueuse (12,5 kilos de téléphones portables !). L'objectif était double puisque les lunettes ont été données à l'association « Lunettes sans frontières » afin de pouvoir être réutilisées dans des pays en voie de développement et la récupération des portables était une opération pour promouvoir le recyclage en partenariat avec l'opérateur Orange. L'opération avec Orange s'inscrivait dans le cadre d'une journée d'actions « Oschterputz » menée avec l'ensemble des communes de la vallée de Kaysersberg. Les téléphones sont recueillis, comptabilisés et les vallées alsaciennes percevront en échange des arbres à planter. Une belle manière d'ancrer dans les esprits la nécessité de s'engager pour notre planète et de montrer un exemple d'éco-engagement à l'échelle de notre cité.



Les jeunes du CMJ ont collecté lunettes et portables : la pluie n'a pas affecté leur bonne humeur



Le 2^e prix pour Ammerschwihr (12,5 kg de portables) a été remis aux jeunes du CMJ lors de l'inauguration de l'école rénovée le 28 juin.

A l'école

Classe-découverte des CM2 à La chaume à Orbey

Du 2 au 4 avril dernier, les élèves de CM2 de Mme Estelle Meyer ont vécu une classe de découverte exceptionnelle au Centre PEP La Chaume à Orbey, sous un soleil radieux qui a ajouté à la joie de tous. « Une grosse joie » précise Gaspard.

Ils ont pleinement profité des nombreuses activités proposées mêlant sport, nature et découverte.

Au programme :

- tir à l'arc pour développer concentration et précision : « Au test de longueur, je suis allée le plus loin ! » se vante Tess.
- escalade pour relever de beaux défis : « C'était haut et ça faisait un peu peur ! » se lamente Thelma.
- parcours d'orientation pour apprendre à se repérer en équipe : Luis est content car « C'était incroyable d'être avec ses copains ».
- randonnée avec pique-nique en pleine nature : « J'ai bien aimé manger un sandwich mayonnaise-thon en haut de la colline » explique Elio. « Et les chips et les bonbons ! » précise Hasan-tan. « Il était excellent ! » rajoute Kimberly.
- visite de la ferme La petite Finlande, découverte des rennes et des huskys qui a enchanté petits et grands. « C'était trop bien ! » dit Mira. « Mon chien préféré était Taxi, j'ai adoré le caresser » rajoute Luis.



Les soirées ont été tout aussi mémorables avec des veillées autour du feu de camp, où la dégustation de bananes au chocolat a fait sensation. « Ca a été mon activité préférée, confirme Séléna, surtout le chocolat ! ».

La super ambiance s'est prolongée le lendemain soir avec la boum où « j'étais déguisée en cacahuète » s'amuse Tess, clôturant ces journées riches en émotions et en souvenirs.

Cette classe de découverte a été une belle réussite, alliant apprentissage, plaisir et esprit d'équipe dans un cadre naturel magnifique. « On aimerait tellement y retourner » !



A l'école

Apprendre à rouler à vélo à l'école

Cette année encore, la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg soutient le programme Savoir Rouler À Vélo (SRAV) destiné aux enfants de la vallée. Les élèves de CE2-CM1 de l'école d'Ammerschwihir ont ainsi pu participer à des séances d'apprentissage enrichissantes avec leur vélo.



« Jeudi 15 mai 2025, les CE2 et les CM1 bilingues et monolingues ont fait du vélo. D'abord, on a réglé notre casque et on a vérifié nos vélos. Ensuite, on a fait des exercices et des circuits sous un beau soleil avec nos deux moniteurs, Luc et Nathanaël. C'était trop bien ! »

Cette initiative a été un véritable succès, avec des enfants ravis et enthousiastes à l'idée de continuer à pratiquer. Apprendre à rouler à vélo n'est pas seulement une compétence essentielle ; c'est aussi une source de joie et de fierté pour ces jeunes cyclistes !



Travaux

Réfection du chemin du Wolfloch,

Le Conseil municipal a décidé de procéder à la réfection du chemin du Wolfloch.

Coût des travaux : 38 000 € (auquel il convient de déduire la subvention DETR de l'Etat d'un montant de 6 300 €, et le Fonds de compensation de la TVA pour un montant de 5 183 €).

Le coût résiduel à la charge de la commune est donc de 26 517 €.



Lutter contre le moustique tigre

Le moustique tigre : lutter contre sa propagation

(sources : site Internet Collectivité européenne d'Alsace)



Moustique Tigre ©DR

Le moustique tigre est aujourd'hui bien installé en France. Particulièrement nuisant et propagateur de maladies infectieuses, il est essentiel de lutter contre sa prolifération sur notre territoire. En 2024, 153 communes alsaciennes étaient colonisées soit 31 de plus qu'en 2023.

La Collectivité européenne d'Alsace s'investit dans cette mission depuis 2016. Elle exerce ses compétences aux côtés des Communes et de l'Agence Régionale de Santé (ARS Grand Est), en lien avec ses opérateurs locaux : le Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin et le Service Démoustication de la Brigade Verte pour le territoire du Haut-Rhin.

• Ses origines et son expansion

Venu d'Asie du Sud-Est, l'habitat d'origine du moustique tigre est le creux des arbres : milieu sombre, chaud et retenant de l'eau. On le trouve également dans des plantes de type bambous et broméliacées.

Ses œufs supportent la dessiccation et se mettent en diapause pendant l'hiver, ce qui leur permet de résister jusqu'à -15°C.

Ces grandes capacités d'adaptation et la mondialisation font que cet insecte est aujourd'hui présent sur les 5 continents. Le moustique tigre est présent sur une très grande partie du territoire métropolitain, dans 81 départements sur 96 (au 1^{er} janvier 2025).

• Son apparence et son mode opératoire

Rayé noir et blanc, le moustique tigre est plus petit qu'une pièce de 1 centime.

Il pique toute la journée, à plusieurs reprises.

Il se déplace peu, environ 150 mètres autour de son lieu de naissance : les moustiques qui vous piquent sont donc nés chez vous ou à proximité.

Le moustique tigre (suite)

• Son habitat

Le moustique tigre a su s'adapter et vit dans les milieux urbains. Il affectionne les lieux habités par l'homme qui génère par son mode de vie de nombreux gîtes artificiels pouvant abriter les larves.

80% des gîtes larvaires se trouvent à l'intérieur et autour des domiciles, en particulier dans les jardins, les cours et sur les terrasses.

La lutte doit s'effectuer lorsque le moustique est encore à l'état larvaire. Il suffit de quelques millimètres d'eau pour qu'il se développe.

Des gestes simples permettent d'éviter son installation et sa prolifération sur votre balcon, dans votre jardin et dans tous les espaces extérieurs que vous êtes amenés à entretenir, comme les cimetières.

Quelques gestes simples permettent d'éviter sa propagation :

- **Vider** 2 fois par semaine les réceptacles extérieurs :
 - o les coupelles : sous les pots de fleurs et de plantes (dans l'idéal, les supprimer, sinon les remplir complètement de sable ou de gravier)
 - o les pots : avec réserve d'eau et trappe
 - o le matériel et la décoration de jardin : pieds de parasols, plis de bâches, nains décoratifs

- **Ranger** à l'abri de la pluie :
 - o les outils de jardin : brouettes, seaux, arrosoirs
 - o les contenants : caisses, cendriers, poubelles, pots de fleurs inutilisés
 - o les divers objets : pneumatiques, jouets d'enfants, gamelles pour animaux

- **Jeter** les déchets et réceptacles inutiles :
 - o les boîtes de conserve, gobelets, barquettes
 - o les déchets de chantier

- **Entretien** et curer pour faciliter les écoulements des eaux :
 - o les collecteurs d'eau de pluie : gouttières, chéneaux, rigoles
 - o les siphons : d'éviers, de lave-mains extérieurs, de fontaines, de cours
 - o le matériel : pompes de relevage, systèmes d'arrosage
 - o les piscines hors d'usage et bassins d'agrément (une autre option : y mettre des poissons)

- **Couvrir** hermétiquement avec un couvercle étanche, un voile moustiquaire ou un tissu maintenu par un tendeur :
 - o les récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
 - o les fûts, bidons
 - o les autres réceptacles pluviaux

Des œufs sont peut-être déjà installés sur les bords de vos réceptacles d'eau : frottez l'intérieur des contenants avec une brosse à poils durs puis rincez.

Pour un été tranquille, adoptez les bons gestes : pas d'eau stagnante, pas de moustique tigre !

La journée citoyenne 2025 (7^e édition)

Retour sur la journée citoyenne 2025

Le 21 juin dernier, la 7^{ème} édition de la journée citoyenne a rencontré une fois encore un franc succès. 115 habitants, dont le conseil municipal des jeunes, et 6 soldats de la Compagnie Logistique du 152^{ème} régiment d'Infanterie de Colmar ont répondu présent pour s'impliquer sur 12 chantiers répartis sur la commune :

- Hôtel de ville : ateliers préparation du repas, installation des tables sous chapiteau pour le déjeuner
- Services techniques municipaux : création et réparations de décorations extérieures, réalisation d'un mur coloré sur le thème du sport
- Périscolaire : relooking de meubles
- Ateliers itinérants : désherbage en ville et le long de la Weiss, réfection d'une passerelle en forêt, débroussaillage autour de la croix du Wetterkreuz
- Eglise : dépoussiérage et nettoyage

Un chaleureux merci :

- à la boulangerie du K qui a offert les brioches, à nos vignerons pour les vins, ainsi qu'à La Pommeraie et La ferme Clarisse pour les fruits et le jus de pomme offerts pour la confection du repas pris en commun ;
- à l'ensemble des participants pour leur engagement et pour leur bonne humeur tout au long de cette belle journée. Ensemble ils ont œuvré pour l'embellissement d'Ammerschwihl et le bien-être de ses habitants.



La journée ci



toyenne 2025






Journée
Citoyenne



Qualité de l'eau

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : AMMERSCHWIHR

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1535 personnes sur 1 commune (AMMERSCHWIHR). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE AMMERSCHWIHR ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE AMMERSCHWIHR » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur moyenne : **21,3 mg/L**
Valeur maxi : **30 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **5**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **186**
Valeur maxi : **0,025 microgramme/L**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,05 mg/L**
Valeur maxi : **0,07 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **28,7 °f**
Valeur maxi : **36 °f**

CHLORURES

Bonne qualité

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **85,9 mg/L**
Valeur maxi : **180 mg/L**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 22/02/2025

UDI 068001137

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

Un peu d'histoire

Un monument aujourd'hui disparu...

La chapelle Sainte-Barbe

En 1497, la Ville construisit dans l'enclos du cimetière, au nord de l'église paroissiale, (aujourd'hui place de l'abbé Simonis) une chapelle-ossuaire d'un beau style gothique dédiée à sainte Barbe. En cette même année 1497, Conrad Hutlin, prévôt de l'abbaye de Feldbach, recteur et collateur de l'église d'Ammerschwihl, autorisa le Magistrat à ériger et à doter deux autels, l'un dédié à la Sainte-Croix à l'église paroissiale, l'autre dans la nouvelle chapelle-ossuaire. Le Magistrat, fondateur de ces deux prébendes, en garda néanmoins le droit de collation.



David Ortlieb : chapelle à Ammerschwihl ; aquarelle. (MUC)

En 1505, la Ville demanda à l'évêque de Bâle, la confirmation de la création d'une nouvelle chapellenie qu'elle vient de fonder, au nom de la confrérie de la Rait et de l'hôpital, avec le consentement de l'abbaye de Feldbach, à la chapelle de l'ossuaire et à l'autel de la Vierge, de Saint-Roch et de Saint-Eloi à l'église paroissiale. La Ville s'en réservait le droit de la collation laïque. Il était stipulé que le prêtre séculier, titulaire du bénéfice, ne jouira d'aucune autre prébende, qu'il veillera, entre autres, à l'entretien des ornements appartenant à la chapellenie et qu'il assistera comme les autres chapelains, les dimanches et jours de fête, aux offices célébrés à l'église paroissiale. Christophe d'Uttenheim, évêque de Bâle, confirma cette fondation en 1506. En 1510, Johann Unrus, charron et bourgeois d'Ammerschwihl, constitua une rente annuelle et rachetable d'un florin au profit de la chapellenie de l'ossuaire, rente affectée sur sa maison avec cour située à côté de celle de Nicolas de Seltz.

La constitution de ces différentes rentes permettait de rétribuer annuellement un religieux, en principe le chapelain, chargé de célébrer divers offices à l'autel de la chapelle Sainte-Barbe. En 1554, la Ville procéda au renouvellement des rentes et revenus de la chapelle. Ce registre comprend des additions jusqu'à la seconde moitié du XVII^{ème} siècle. L'ossuaire, à l'instar de celui de Kaysersberg, servait à conserver les ossements que l'on retirait au fur et à mesure du cimetière, faute de place.

Le 4 mars 1617, la Ville commanda à un sculpteur de Rouffach, probablement Valentin Abt, un groupe de cinq statues du Mont des Oliviers pour 42 Gulden. Elles furent placées dans la chapelle Sainte-Barbe. En 1703, 15 livres furent dépensées pour des travaux de restauration aux fenêtres « de la petite église sur le cimetière ».

Le 29 novembre 1760, l'évêque de Bâle ordonna une visite pastorale à l'église d'Ammerschwihl. Elle fut menée le 31 mars 1761 par Jean Adam Schutz, curé de Soultzbach, assisté d'Alexandre Martin Tobie Bernauer, curé de Thannenkirch. Cette inspection ecclésiastique nous décrit la chapelle et son mobilier à cette époque. *« Il y avait du côté gauche de l'église paroissiale sur le cimetière à une certaine distance du grand mur (le rempart de la ville) une chapelle assez grande et bien construite dans laquelle il y a un autel dédié à sainte Barbe et consacré, mais le tout très mal orné, tandis que cependant on y dit la messe quelquefois par an, que cette chapelle même servait de décharge, et qu'on y mettait toute sorte de boiserie (statues et mobilier religieux), ce qui est indécent pour une chapelle aussi considérable. Avons remarqué en outre dans la nef du côté droit qu'il y avait sur une espèce de piédestal un âne de grandeur naturelle sur lequel est posé un Christ de bois, ce qui nous a donné occasion de nous informer ce que signifiait une figure aussi indécente que celle-ci. On nous a dit que le dimanche des rameaux on exposait toute la journée cette figure sur le cimetière à la porte de l'église en mettant au Christ une vieille chasuble, ce qui nous a paru non seulement ridicule mais*

très indécent, de même qu'un vieux crucifix d'une grandeur difforme (le Christ se trouvant aujourd'hui dans la chapelle du collatéral droit à l'église) qui se trouve sous la chapelle susdite de sainte Barbe dans l'ossuaire du Beinhaus, et dans la voûte, même qu'il serait très à propos de réformer. La place où est posé la susdite figure du Christ sur l'âne pouvant très commodément être employée pour y mettre un grand confessionnal ». Selon ce rapport l'on peut déduire que de nombreuses statues et du mobilier religieux avaient été entreposées dans la chapelle.

Sous la Révolution, s'agissant d'un édifice communal, la chapelle ne fut pas déclarée bien national, échappant à la vente et à la destruction. En 1794, elle abrita même jusqu'en 1804, la statue de la Vierge de pitié (statue polychrome du début du XVI^{ème} siècle) qui se trouvait dans la chapelle de la léproserie qui avait été vendue puis démolie.

Dès 1812, le Conseil souhaite transférer le cimetière hors des murs. Finalement ce n'est qu'en 1824 que le projet se réalisa, libérant ainsi une grande place au nord de l'église Saint-Martin mais entraînant également la démolition de la chapelle Sainte-Barbe dont les matériaux furent adjugés le 8 décembre 1824 à Joseph Knecht pour 900 francs. Sur l'emplacement de l'ancienne chapelle sera érigée en 1841-1842, la nouvelle école. Les ossements provenant de l'ossuaire furent transférés à Meywihr (sous l'actuelle maisonnette de jardin où ils étaient encore visibles au début des années 1960 avant que les deux petites ouvertures ne soient murées.

Le groupe des statues du Mont des Oliviers fut placé sous un auvent construit par la Municipalité devant le clocher de l'église. Il fut démoli à son tour lors des travaux d'agrandissement du sanctuaire en 1910. Par la suite, le groupe fut relégué au foyer Saint-Martin parmi les fagots de sarments de vigne et la réserve de charbon. J'en informais le maire Bernard Leiber, évoquant la nécessité de préserver ce patrimoine. La restauration fut réalisée en 1973 par l'atelier R. Munsch de Mulhouse et le groupe trouva une place provisoire dans la chapelle latérale nord de l'église. Une mention à l'arrière d'une des statues nous rappelle que le groupe avait été restauré pour la 3^{ème} fois en 1774 dont une fois, mentionné par les archives, par Bernard Claudon en 1679 pour 24 florins « *pour les images du Jardin d'oliviers* ». Il le fut à nouveau en 1828 par le peintre Grégoire Wipff. Les statues ont été classées parmi les Monuments historiques en janvier 1982.

L'âne des rameaux avait également été transféré. A la fin du XIX^{ème} siècle, il avait trouvé refuge dans le grand couloir de la maison des demoiselles Muller (ancienne cour d'amière des Ribeaupierre, rue de l'Eglise). Lorsqu'Edouard Salzmann en devint propriétaire en 1909, la statue s'y trouvait toujours et y resta. A son décès en 1939, le bâtiment revint à son neveu Alphonse Schillinger qui estima que cette sculpture avait sa place à l'église. Elle fut fixée contre le mur du collatéral droit et préservée des bombardements de décembre 1944. Par sa rareté et son intérêt artistique, elle avait été présentée à Strasbourg en 1895 et à Colmar en 1946 lors d'expositions consacrées à la sculpture alsacienne. En mars 1956, le curé Jérôme Neth instaura la procession des rameaux, toujours d'actualité de nos jours. Classée parmi les Monuments historiques le 11 janvier 1982, la statue fut restaurée par l'atelier Meyer de Schiltigheim en 2006.

Francis LICHTLE



Le Mont des Oliviers devant le clocher avant 1910



Les statues du Mont des Oliviers exposées en 2017 lors des Journées du Patrimoine

Le retour de Sainte Anne

Après plus d'un an dans l'atelier de restauration de l'artisan doreur Pascal Meyer à Schiltigheim, la statue de Sainte-Anne (XVI^e siècle) est revenue à Ammerschwihr le 18 juin dernier et a été raccrochée à son emplacement initial (en hauteur) à l'église dans la chapelle de la Vierge du bas-côté Sud. Cette restauration a été entièrement financée par l'association des amis des chapelles (12 228€) avec l'aide de la DRAC Grand Est (2 108€ espéré).

Avec beaucoup de satisfaction, Marie-Antoinette Sayer, présidente de l'association des Amis des chapelles Saint-Wendelin et Saint-Eloi d'Ammerschwihr, et son comité, ont pu voir enfin le résultat de nombreux efforts pour remettre en valeur une pièce maîtresse de l'extraordinaire patrimoine artistique de l'église Saint-Martin. Fondée en 1996, l'association avait pour objectif à l'origine de restaurer les deux chapelles aux entrées Est et Ouest de la ville, ce qui a été joliment réalisé. Depuis, en réalisant différentes actions pour trouver des fonds (souscription, vente de confiture de Saint-Eloi par exemple), outre l'entretien et l'animation de ces deux charmants édifices aux confins du vignoble, l'association a également porté ses efforts sur la mise en valeur des statues de l'église en faisant restaurer d'abord un Christ ressuscité (de 1618) en 2017, puis celle de Sainte-Anne (« ou éducation de la Vierge ») aujourd'hui avec le soutien de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles du Grand-Est).

Datant du XVI^e siècle, la statue représente Sainte-Anne assise tenant sur ses genoux sa fille Marie encore enfant, future mère de Jésus. Elle serait donc, selon la tradition, la grand-mère de Jésus. Après une étude stratigraphique, réalisée par Pascal Meyer, sous le contrôle de Laure Mendousse, conservatrice à la DRAC, la statue (inscrite aux Monuments historiques) a été dégagée des différents repeints accumulés au cours des siècles pour découvrir en différents endroits (à 80%) de la dorure ainsi qu'une robe au décor gaufré. Après de longs mois de travail et plusieurs rencontres tripartites pour suivre le chantier, le résultat est assez spectaculaire : la Sainte-Anne a retrouvé entièrement sa dorure d'origine avec quelques réintégrations toujours sous le contrôle de la DRAC.

Avant de raccrocher la statue à la même hauteur que le retable de l'artiste colmarien Théophile Klem, le public venu en nombre a pu observer de près la qualité de la restauration de cette remarquable statue en bois de tilleul au revers évidé et a bénéficié des commentaires éclairés des différents artisans de cette belle réalisation.



La statue de Sainte-Anne avant restauration



Le maire Patrick Reinstettel, Laure Mendousse conservatrice de la DRAC, Pascal Meyer, artisan doreur, Francine Klur et Marie Antoinette Sayer, secrétaire et présidente de l'association des chapelles (de g. à dr.) ont eu grand plaisir à accueillir la statue restaurée.



Le public était venu en nombre pour assister à l'accrochage de la statue

Les Olympiades du Kaefferkopf

Quand tradition et convivialité se rencontrent.

Les 19 et 20 juillet prochains, la cité viticole d'Ammerschwihr vibrera à nouveau au rythme des **Olympiades du Kaefferkopf**. Forte du succès de sa première édition, cette manifestation unique orchestrée par les membres du **Syndicat viticole d'Ammerschwihr** revient avec encore plus d'enthousiasme et de découvertes autour du vin.

Au cœur de notre cité viticole cet événement prend tout son sens et allie **divertissement, transmission et partage**. Pensée comme une fête vivante et didactique, elle offre aux participants une immersion ludique dans l'univers du vin, autours d'animations et instants de convivialité à savourer entre amis ou en famille.

Les Olympiades du Kaefferkopf ne sont pas une simple compétition : **chaque épreuve a été imaginée spécialement pour cet événement**, rendant l'expérience aussi immersive qu'authentique. Les participants devront relever des défis insolites, mettant à l'honneur **les outils et objets emblématiques du monde vitivinicole**. Les concurrents auront bien sûr besoin de soutien chaleureux d'un public nombreux pour les encourager à relever ces défis viticoles.

Cette fête ne se limite pas seulement aux épreuves, ce sera aussi l'occasion de savourer des spécialités locales pour accompagner la délicieuse et splendide sélection de vins d'AMMERSCHWIHR tout en profitant des différentes animations musicales qui rythmeront le week-end. **Jeux et animations pour enfants** seront également prévus pour profiter de cet événement en famille, sans oublier une exposition remarquable sur le thème des Jeux Olympiques d'hiver.

Que vous soyez connaisseur ou simple curieux ces Olympiades du KAEFFERKOPF vous promettent une expérience riche en découverte et en bonne humeur ; alors venez nombreux, rendez-vous les 19 et 20 juillet prochain autour de la place de la mairie pour un weekend festif avec les vigneronns d'AMMERSCHWIHR. Après tout, un bon vin se savoure mieux en bonne compagnie !

Demandez le formulaire d'inscription à l'adresse : olympiadeskaefferkopf@gmail.com

ou via notre page  [olympiadesdukaefferkopf](https://www.facebook.com/olympiadesdukaefferkopf)



Maisons fleuries 2024

La remise des prix du concours communal des maisons fleuries 2024 s'est déroulée mardi 11 mars dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville d'Ammerschwihr.

Composé de professionnels (Daniel Cazanove, Mireille Jenny-Stich, Florent Bohn, Marius Petit et François Noletta) accompagnés des élus (le maire Patrick Reinstettel, Lucie Gleizes et l'adjoint Bruno Meyer), le jury avait parcouru les rues et ruelles de la cité des trois merles le 24 août dernier sous la canicule et avait pu admirer les différentes compositions florales qui agrémentent ici et là les demeures, fenêtres et balcons des différents quartiers de la ville. Un fleurissement moindre certes, mais à l'aide d'un diaporama de quelques 90 photos, l'adjoint a tout de même pu montrer les belles réalisations florales et féliciter leurs auteurs en égrenant le palmarès. Il a remercié également les généreux donateurs de la riche tombola (la coopérative Vitivina, les Pépinières Jenny-Stich, boulangerie Les délices d'Ammerschwihr). Celle-ci a permis de récompenser doublement les amis des fleurs qui ne ménagent pas leur peine pour embellir leur environnement et donc aussi celui de la ville.



Un grand merci et bravo à tous ceux qui ne ménagent ni leur temps ni leurs efforts pour fleurir et agrémenter ainsi le cadre de vie de notre cité.



Les lauréats du concours 2024



1^{er} prix : Maison avec jardin :
M. et Mme Jean-Pierre Willé



1^{er} prix : Décor floral sur voie publique :
MM. Fabien Gerges et Lotfi Belqaid



1^{er} prix : Terrasses et balcons :
M. et Mme Maurice Schueller



1^{er} prix : Fenêtres : M. et Mme Régis Fries



1^{er} prix : Commerces : Restaurant Wistewala



1^{er} prix : Immeubles collectifs :
M. et Mme Bernard Wantz



**PROCHAIN PASSAGE
DU JURY COMMUNAL
SAMEDI
23
AOÛT 2025**

Chiens mordeurs

Obligations réglementaires applicables aux chiens ayant mordu une personne.

Vous trouverez les références réglementaires sur :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24028>

Les prescriptions réglementaires applicables aux animaux mordeurs, quelle que soit leur race, visent d'une part, à évaluer leur comportement en société et le risque éventuel qu'ils pourraient représenter pour les personnes et les animaux, et d'autre part à s'assurer de tout absence de risque encouru par la personne mordue au regard de la rage.

Les propriétaires ou les détenteurs de chiens ayant mordu une personne doivent respecter les obligations suivantes :

- **Déclaration de tout fait de morsure d'une personne à la Mairie**

Tout fait de morsure d'une personne par un chien doit être déclaré par son propriétaire ou son détenteur ou par tout professionnel en ayant connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la mairie de la commune de résidence du propriétaire ou du détenteur de l'animal.

- **Mise sous surveillance sanitaire de l'animal**

Tout animal domestique mordeur d'une personne, qu'il soit vacciné ou non contre la rage, doit être placé à la diligence et aux frais de son propriétaire ou de son détenteur sous la surveillance d'un vétérinaire sanitaire, pendant une période de quinze jours.

Pendant la durée de cette surveillance, le chien ne peut être euthanasié sans l'autorisation de la Direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et doit être présenté trois fois au même vétérinaire sanitaire :

- la première visite dans les 24 heures suivant la morsure,
- la deuxième visite au plus tard le 7ème jour après la morsure,
- la troisième visite le 15ème jour après la morsure.

Lorsque, au cours de cette période de mise sous surveillance, l'animal meurt ou est euthanasié, soit après autorisation de la DDETSPP, soit en cas de force majeure, la tête est transmise à la DDETSPP pour être expédiée par le laboratoire vétérinaire départemental à l'Institut Pasteur pour le diagnostic de la rage.

- **Evaluation comportementale de l'animal**

Le propriétaire ou le détenteur du chien doit le soumettre, pendant la période de surveillance, à une évaluation comportementale, laquelle doit être communiquée au maire.

Cette évaluation ne peut être réalisée que par un vétérinaire inscrit sur la liste départementale des vétérinaires chargés de réaliser les évaluations comportementales canines, fixée par arrêté préfectoral.

Au vu du compte rendu de l'évaluation comportementale de l'animal, le maire peut imposer au propriétaire ou détenteur du chien de suivre une formation et d'obtenir une attestation d'aptitude.

Carnet rose chez les cigognes

Carnet rose : des quadruplés chez nos cigognes de la Porte haute.

Dès le 24 janvier de cette année, le nid était occupé par une cigogne puis la deuxième est arrivée deux jours plus tard.

Après les nombreuses séances de papouilles, dès que l'un des adultes n'a plus quitté le nid, il était évident qu'une couvaison était en route pour une naissance aux alentours de la mi-avril.

Quand, enfin, le 6 mai nous avons aperçu une petite tête blanche puis une deuxième puis deux autres, les cigogneaux avaient déjà atteint la taille de quatre beaux poulets, une superbe fratrie.

Nourris inlassablement par le couple, on les voit essayer leurs ailes pour développer leurs tendons et, avec de la chance, ces quatre petits seront prêts pour s'envoler dès le mois d'août, en compagnie d'une ribambelle d'autres juvéniles et de quelques adultes, vers l'Afrique.



Ça s'est passé en 2025



24 janvier : vœux du maire avec la reine des vins et ses dauphines



1^{er} février : passage du défilé de la Liberté (véhicules anciens d'époque) pour clore le 80^e anniversaire de la Libération



2 mars : fête des aînés



15 mars : concert de printemps de la Musique municipale avec hommage au regretté Philippe Jung



8 - 9 mars : salon des vins avec intronisations



30 mars : manœuvre de printemps des pompiers au golf : incendie (fictif) dans le garage des voiturettes électriques avec la présence de 4 JSP





29-30 mars : exposition de photos Le renouveau d'Ammerschwihr par Francis Lichtlé



8 mai : médaille Or de l'UNC pour le Père Maurice Girardin



18 mai : concert de l'ensemble vocal Diversio en hommage à tous les prisonniers et victimes des guerres encore aujourd'hui



17 mai : repotage des géraniums avec élus et l'association de parents Cartable & Cie



8 juin : marché aux puces de l'amicale des sapeurs-pompiers



1^{er} juin : exposition Fils, cartons et tissus par les Petites croix du Ried brun et les Ateliers de Cath and Co



12 juin : premier Afterwork organisé par le Syndicat viticole dans les vignes

Ça s'est passé en 2025



Juin : une nouvelle association de boulistes : ils se retrouvent tous les mardis soirs sur la place



5 juillet : Dégustation des vieux millésimes (2015, 2005, 1995, 1985) de l'oenothèque de la confrérie du Kaefferkopf dans la cave « A l'enfer » (maison Kuehn)



10 juillet : Concert des Petits chanteurs de Belgique (de Lessines)



13 juillet : Du galon et des médailles avant le défilé aux lampions pour la Fête nationale : médaille d'honneur Or pour 30 ans de service pour le chef de corps Olivier Körper, Bronze pour 10 ans de service pour Julien Simonis et Marion Girardin



Guide pour les aidants

Vous venez en aide et prenez soin d'un proche dépendant ou malade ?



(source image : CEA)

Aujourd'hui en France, 11 millions de personnes sont considérées comme étant proches aidants. Elles viennent en aide à un proche malade, porteur de handicap ou dépendant du fait de l'âge.

Un guide de bonnes pratiques et de conseils principalement destiné aux aidants de personnes âgées dépendantes a été élaboré en partenariat avec différents organismes pour vous accompagner dans votre rôle quotidien d'aidant, vous sentir moins seul(e), vous permettre d'acquérir des informations pratiques et de connaître les aides existantes ainsi que les professionnels qui peuvent vous accompagner.

Vous pouvez le télécharger :

- sur le site Internet de la collectivité européenne d'Alsace, rubrique « aide et services » / personnes âgées : <https://www.alsace.eu/media/8472/cea-guide-bonnes-pratiques-conseils-aidants.pdf>

Bus France Services



Tous les 3^{ème} mardi matin du mois, une camionnette de France Service vient se placer sur le parvis de la mairie. Ce service est proposé aux habitants d'Ammerschwihr pour tous renseignements et démarches administratives .

Besoin d'aide pour faire une déclaration de revenus, actualiser vos droits, préparer votre retraite ou renouveler un document d'identité ? Les conseillères du Bus France Service sont là pour vous aider gratuitement et simplement !

Prochains passages : mardi 15 juillet et 16 septembre de 9h30 à 12h.

La recette

Autour du sureau par Béatrice

Sirop de fleurs de sureau

Le sirop est une bonne solution pour conserver les saveurs tout l'hiver s'il est stérilisé.

2 tasses de fleurs de sureau sans leur tige,
0,5l d'eau, le jus d'un citron et 500g de sucre.

La technique est simple, il suffit de faire une infusion à froid des fleurs dans l'eau pendant 24h. Une fois filtré, chauffez le liquide parfumé avec le sucre et le jus d'un citron. Mettre le sirop en bouteille lorsqu'il est encore chaud.

Le sirop se conserve 3 semaines au réfrigérateur. Pour une conservation plus longue, c'est possible de le stériliser.

On s'en sert pour parfumer des limonades, des desserts, ou encore comme une grenadine. Mais aussi dans les cocktails avec du jus de pomme et du cognac, « un de mes préférés ! »



Gelée de fleurs de sureau « à tartiner sans modération »

Ingrédients pour une dizaine de pots de confiture :

- 20 ombelles bien garnies de fleurs de sureau
- 1 citron jaune non traité
- 3 L d'eau
- 1,3 kg de sucre en poudre
- 10 g d'agar-agar

Recette

Le jour de la récolte...

1. Trier les ombelles et retirer un maximum de tige.
2. Couper le citron en rondelles et faire bouillir l'eau.
3. Déposer les fleurs de sureau dans une grande casserole avec le citron et 3 L d'eau bouillante.
4. Recouvrir d'un linge propre et laisser macérer 48h.

Deux jours plus tard...

5. Retirer les rondelles de citron.
6. Faire chauffer en portant à ébullition pendant quelques minutes.
7. Filtrer le jus à l'aide d'une passoire à mailles fines.
8. Mélanger le sucre et l'agar-agar puis l'incorporer au jus.
9. Porter à ébullition afin de dissoudre complètement le sucre puis conserver une petite ébullition pendant environ 5 minutes tout en remuant le mélange.
10. Remplir, à chaud, les pots de confiture préalablement stérilisés puis refermer.



Déguster dès le lendemain, lorsque la gelée a fini de prendre.

L'état-civil

Nos joies, nos peines

Naissances

20/12/2024 à Colmar Matthew Frédéric TOUSSAINT
 03/01/2025 à Colmar Aurélia Edith Monette MALLECOURT
 11/02/2025 à Colmar Charles Claude Giuseppe SPADARO
 27/04/2025 à Colmar Pia ROCHAT
 20/05/2025 à Colmar Isaac WALTER

Décès

01/03/2025 Alain Fernand SPLINT 56 ans
 01/03/2025 Michèle Marie Antoinette HABOLD née SIMON 75 ans
 01/04/2025 Antoine François Xavier Joseph WAGNER 87 ans
 16/04/2025 René Louis LUX 77 ans
 02/05/2025 Anna Paulette MEYER née KRETZ 97 ans
 28/05/2025 André LERNON 72 ans
 18/06/2025 Gérard DEPARIS 87 ans

Mariage

14/06/2025 Camille FRANCK et Kévin Denis EVERS
 20/06/2025 Sandrine STOESEL et Robin Pierre KOENIG

Merci à nos annonceurs



La **COM'** de Sylvie 

Le caméléon qui s'adapte à vos besoins !
 et fait **décoller** votre **visibilité !**

Réseaux sociaux . Flyer . Carte de visite . Roll-up
 Signature de mail . E-mailing . Gestion de sites internet

☎ 06 03 73 02 90
 ✉ lacomdesylvie@gmail.com
 📍 68770 AMMERSCHWIHR



RCS Colmar - SIRET n° 927 622 365 000 17



L'agenda

Les Estivales d'Ammerschwihr reprennent tous les jeudis de l'été du 3 juillet au 28 août 2025, organisées par l'ACFA (Association culturelle et festive d'Ammerschwihr) chaque jeudi de 18h à 22h30 sur la place de l'Hôtel de ville. Au programme, dégustation de produits de nos artisans, et des bons vins d'Ammerschwihr, buvette tenue par une des associations locales à tour de rôle, animation musicale, bref un bon moment de convivialité en toute simplicité. Venez nombreux !

Jeudi 10 juillet à 20h : concert des Petits chanteurs de Belgique, Eglise Saint-Martin

Dimanche 13 juillet : Veille de Fête nationale 21h 30 Défilé aux lampions avec la Musique municipale et les sapeurs-pompiers. Animation musicale. Petite restauration.

Samedi 19 et dimanche 20 juillet : Les Olympiades du Kaefferkopf organisé par le Syndicat viticole, autour de la place de l'hôtel de ville

Samedi 23 août matin : passage du jury du concours des maisons fleuries

Dimanche 31 août 17h : Concert d'instruments anciens avec Stéphane Schweitzer, organisé par les Amis des chapelles St Wendelin & St Eloi, Eglise Saint Martin

Dimanche 7 septembre à 17h : Concert du Duo Soft Trumpet, Eglise Saint-Martin

Dimanche 21 septembre vers 9h - 11h : passage du marathon de Colmar uniquement par la route de Kientzheim et le Hochstadenweg - Journées européennes du patrimoine

Samedi 11 octobre à 18h : AG des Enfants himalayens de Khorla (Népal), salle des fêtes

Samedi 25 octobre : Concert de l'ensemble vocal la Frattola, Eglise Saint-Martin

Mardi 11 novembre : Commémoration de l'armistice de 1918 - Fête patronale de la Saint-Martin avec repas paroissial, salle des fêtes

Samedi 22 et dimanche 23 novembre : Les lumières de l'avent, salle polyvalente



Pour suivre l'actualité, abonnez-vous à la lettre de la Ville d'Ammerschwihr
<http://www.ammerschwihr.fr> « rubrique Newsletter »